

Réanimations face à la crise : les 12 propositions des réanimateurs libéraux

Dès le début de la pandémie Covid 19 l'Association des Réanimateurs du Secteur Privé (ardsp.org) a mis en place un registre auquel 35 services ont participé, représentant 64% des services du secteur privé. Au 7 mai, 929 patients ont été inclus. Ces services, représentant habituellement 324 lits, ont ouvert 445 lits nouveaux lits de réanimation, c'est-à-dire qu'ils ont multiplié par un facteur de 2,4 leur capacitaire.

Fort de cette expérience et afin de préparer l'avenir, l'ARDSP émet les propositions suivantes :

Sur la gestion des crises épidémiques :

1. Éviter l'asphyxie du secteur public et les transferts médicalisés à grande distance en intégrant dans les plans blancs le principe de la montée en charge parallèle des services de réanimation du public et ceux du secteur privé de proximité.
2. Établir des plans régionaux de transfert des patients avec une activation précoce permettant d'anticiper les flux de patients à partir d'établissements débordés. Préparer ces plans par des exercices réguliers de simulation des situations de crises.
3. Organiser la visibilité en temps réel de la disponibilité des lits de soins critiques dans les territoires avec une solution fonctionnelle et prédictive comme ICUBAM dans les nombreuses régions où le ROR est inopérant.
4. Développer des webconférences territoriales de réanimateurs permettant d'homogénéiser les pratiques médicales et éthiques.
5. Mettre en œuvre une réserve logistique régionale de matériels lourds, de médicaments et d'équipements de protection avec une gestion transparente et équitable entre public et privé.

Sur le capacitaire de lits de réanimation :

6. Permettre la transformation rapide des lits de surveillance continue en lits de réanimation en finançant un plan d'investissement en matériel lourd (ventilateurs, etc...) via l'augmentation du forfait journalier alloué aux établissements publics et privés, avec l'objectif de pouvoir doubler le capacitaire de lits de réanimation.
7. Élaborer une cartographie régionale précise, actualisée, et partagée des unités de surveillance continue susceptibles d'être rapidement déployées, au moins de façon temporaire, en unités de réanimation.
8. Augmenter l'offre de soins en lits de SSR post-réanimation pour apporter une perspective de désengorgement rapide des lits de réanimation.

Sur les ressources humaines :

9. Élaborer un plan de reconnaissance et de revalorisation salariale significative et spécifique aux IDE et AS de réanimation, contribuant à stabiliser durablement des effectifs de qualité.
10. Financer le développement en secteur libéral des terrains de stage en réanimation aux internes de médecine intensive - réanimation et d'anesthésie-réanimation.
11. Revaloriser les forfaits journaliers, figés depuis 2005, alloués aux praticiens du secteur privé pour leur permettre d'étoffer leurs équipes et de répondre à la demande de soins.
12. Revaloriser le forfait de permanence de soins en établissements de santé du public et du privé pour inciter les anesthésistes-réanimateurs à maintenir leur compétence en réanimation à travers l'activité de garde en réanimation.

